

NEWS- Sénégal

BULLETIN MENSUEL

AOUT 2026

INTRODUCTION

Le contexte sécuritaire au Sénégal au mois d'août 2026 demeure marqué par une diversité d'incidents affectant la sécurité humaine et le bien-être des populations dans plusieurs localités du pays. Le Système National d'Alerte Précoce (NEWS) de WANEP-Sénégal a collecté **89 incidents** répertoriés dans des champs thématiques, à savoir : ***Criminalité organisée et Extrémisme violent (COEV) ; Démocratie et Bonne gouvernance ; Femmes-Paix-Sécurité, ainsi que Sécurité Environnementale***. Bien qu'en baisse par rapport aux 116 incidents recensés en juillet, cette situation reste préoccupante au regard des **47 décès, 70 blessés et d'importants dommages matériels** enregistrés, traduisant la persistance des

vulnérabilités sécuritaires, sociales et environnementales qui appellent à une vigilance renforcée.

Le présent bulletin mensuel propose une lecture analytique des principaux incidents recensés par le système d'alerte précoce NEWS de WANEP-Sénégal. Il formule également des recommandations stratégiques à l'attention des décideurs et parties prenantes, en vue de renforcer les réponses préventives et opérationnelles en faveur de la paix durable, de la sécurité humaine et de la stabilité du pays.

I. CRIMES ORGANISES ET EXTREMISME VIOLENT (COEV)

Dans le volet COEV, **36 incidents** ont été comptabilisés, causant **huit (08) décès et trois (03) blessés**. Ces événements illustrent la persistance des dynamiques criminelles et des menaces sécuritaires sur l'étendue du territoire. La répartition des incidents enregistrés se décline comme suit :

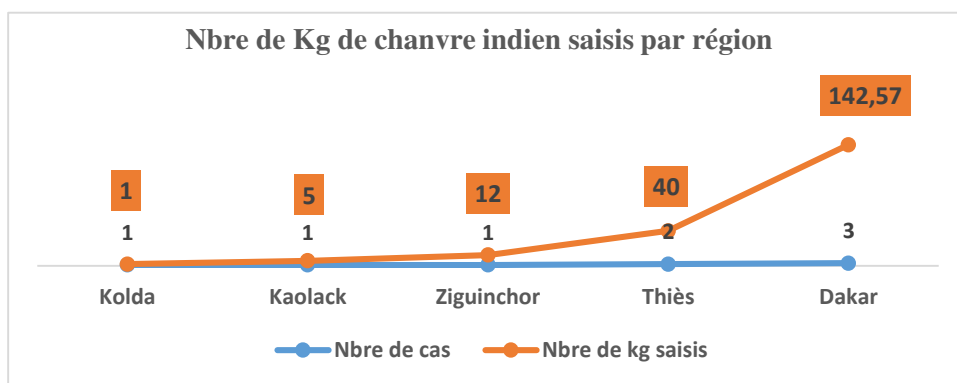
- | | |
|-----------------------------------|------------------------------------|
| ✚ 16 cas de saisie de drogue | ✚ 01 cas de trafic de faux billets |
| ✚ 06 cas d'homicide | ✚ 01 cas de trafic de bois |
| ✚ 03 cas braquage à main armée | |
| ✚ 03 cas de trafic de médicaments | |
| ✚ 02 cas d'orpaillage clandestin | |
| ✚ 02 cas de violences physiques | |
| ✚ 02 cas de suicide | |

1.1. Au cours de ce mois, les forces de défense et de sécurité ont mené des opérations de lutte contre le trafic de stupéfiants dans plusieurs régions du Sénégal. Ces interventions ont permis la saisie de diverses substances, notamment du chanvre indien, du kush, de la cocaïne, du haschisch et de l'ecstasy, révélant à la fois l'ampleur des flux illicites et la diversification des drogues en circulation sur le territoire national. Les nombreuses interpellations et le démantèlement de plusieurs réseaux présumés mettent également en évidence la diversité des modes opératoires et des circuits de trafic, allant de la distribution locale aux filières organisées à dimension internationale. Au total, les forces de sécurité ont saisi **200,57 kg de chanvre indien, 1,070 Kg de cocaïne, 307 cornets de chanvre indien, 80 képas de kush, 34 comprimés d'ecstasy** et autres substances. Parmi les opérations les plus marquantes conduites au cours de cette période figurent notamment :

Le 1er août, la Brigade régionale des stupéfiants (BRS) de l'OCRTIS a intercepté, à hauteur d'un village de Bignona (Ziguinchor), un véhicule Ford Escape transportant **12 kg de chanvre indien**, répartis en 15 blocs et soigneusement dissimulés dans les portières du véhicule. Les deux suspects, un commerçant domicilié à Keur Massar (Dakar) et un chauffeur résidant à Yeumbeul (Dakar), ont été interpellés. Selon les premiers éléments de l'enquête, ils étaient chargés d'acheminer la cargaison de drogue vers Dakar. Une enquête est en cours pour identifier les autres membres du réseau de trafic.

Le 18 août aux environs de 5h30, la Brigade régionale des stupéfiants de Dakar (BRSDK) a démantelé un réseau présumé de trafic intérieur de chanvre indien

lors d'une opération menée entre Thiaroye-sur-Mer et Thiadiaye. Alertés d'un débarquement imminent de drogue sur la plage de Thiaroye-sur-Mer (Dakar), les enquêteurs ont intercepté un taxi utilisé pour le transport de la marchandise et saisi **141,5 kg de chanvre indien**. Les investigations les ont ensuite conduits à Thiadiaye (Thiès), où **39 kg supplémentaires** ont été récupérés et deux suspects interpellés lors d'une opération de livraison surveillée. Au total, **180,5 kg de chanvre indien**, un taxi et une moto abandonnée par un convoyeur en fuite ont été saisis. Les deux mis en cause ont été placés en garde à vue pour association de malfaiteurs et trafic intérieur de drogue, tandis que les recherches se poursuivent pour identifier les autres membres présumés du réseau.



1.2. Parmi les autres faits saillants relevant de cette thématique, plusieurs cas d'homicide ont été enregistrés dans différentes localités du Sénégal, principalement à la suite d'altercations, de disputes familiales et de conflits ayant dégénéré en violences à l'arme blanche. La récurrence de ces faits met en évidence la persistance des violences interpersonnelles et des conflits de proximité, souvent exacerbés par des différends mineurs, des règlements de comptes ou des comportements violents, soulignant la nécessité de renforcer la prévention et la gestion pacifique des conflits au niveau communautaire.

Dans la nuit du 7 au 8 août, un ressortissant guinéen de 26 ans et conducteur de moto-taxi, est décédé après une violente altercation au quartier Sinthiang Houlata de Vélingara (Kolda). Recherché par la gendarmerie pour des menaces présumées avec arme blanche, il aurait agressé un gardien, avec un coupe-coupe. Une bagarre s'en est suivie, au cours de laquelle ce dernier lui aurait porté deux coups de couteau. Grièvement blessé, le ressortissant guinéen a succombé à ses blessures au centre de santé de Vélingara. Le mis en cause a été interpellé et une enquête a été ouverte afin d'établir les circonstances exactes du drame et les responsabilités.

Une dispute familiale née d'un différend portant sur une somme de 50 F CFA a dégénéré en drame à

Guinaw-Rails, dans le quartier Ousmane Mbengue (Dakar). Après une première altercation entre les deux frères, une seconde confrontation est survenue deux jours plus tard au domicile familial, au cours de laquelle Amadou Diallo aurait poignardé son grand frère à la clavicule, provoquant une importante hémorragie ayant entraîné son décès avant l'arrivée des secours. Après les faits, le suspect a pris la fuite avant d'être retrouvé et interpellé par les policiers du commissariat de Guinaw-Rails aux environs du stade Alassane Djigo de Pikine ; il a reconnu les faits et a été déféré au parquet **le 10 août 2026**.

Le 11 août, un jeune restaurateur de 20 ans a succombé à ses blessures à la Médina (Dakar), après avoir été poignardé lors d'une bagarre avec un autre jeune de 17 ans, également restaurateur. Alertés par l'oncle de la victime, les policiers se sont rendus à l'hôpital Abass Ndao, où le décès a été constaté. Interpellé, le suspect

a reconnu avoir porté le coup de couteau, tandis que l'autopsie a confirmé une grave blessure thoracique à l'origine d'une hémorragie mortelle. Placé en garde à vue, le mis en cause devrait être déféré au parquet. Selon les informations, ce crime serait lié à un possible règlement de comptes.

II. DEMOCRATIE ET BONNE GOUVERNANCE

L'analyse des données issues du NEWS-Sénégal concernant la thématique Démocratie et Bonne Gouvernance met en évidence, une montée des tensions institutionnelles entre l'Exécutif et le Législatif, traduisant une redéfinition des équilibres entre les pouvoirs. Ces tensions se sont notamment manifestées autour de l'examen de plusieurs réformes sensibles, en particulier celles relatives à la déclaration de patrimoine et à l'encadrement des crédits spéciaux, révélant des divergences sur la gestion et la transparence des finances publiques.

2.1. Renforcement des mécanismes de transparence et de redevabilité publique

Le 17 août, les députés ont adopté à la majorité la **proposition de loi n°33/2026 modifiant l'article 37 de la Constitution**, visant à renforcer la transparence dans la gestion publique et à prévenir les risques d'enrichissement illicite. Porté par le député Amadou Ba de PASTEF, le texte a recueilli 133 voix favorables contre 2¹.

En commission, le ministre de la Justice, Me Moussa Sarr, a introduit, au nom du Gouvernement, un amendement visant à étendre l'obligation de déclaration et de publication du patrimoine au Premier

ministre et au président de l'Assemblée nationale, à leur entrée en fonction et à la cessation de leurs fonctions. Cette proposition a suscité des réserves parmi certains députés de la majorité, avant d'être finalement acceptée.

Le Gouvernement justifie cette extension par la nécessité de renforcer la transparence de la gestion publique, de prévenir les conflits d'intérêts et de consolider la confiance des citoyens dans les institutions publiques.

Parallèlement, le Conseil constitutionnel **a déclaré irrecevable, le 25 août 2026, la proposition de loi visant à encadrer le régime juridique des crédits spéciaux, mettant fin à la procédure parlementaire engagée autour des « fonds politiques »**. Porté par le député Guy Marius Sagna, le texte entendait renforcer l'encadrement et la transparence de ces crédits attribués notamment à la Présidence, à la Primature et à l'Assemblée nationale².

Le Gouvernement s'était opposé à l'initiative, estimant que certaines de ses dispositions relevaient du domaine réglementaire prévu par les articles 67 et 76 de la Constitution. Saisi par l'Exécutif, le Conseil constitutionnel a finalement confirmé cette position du gouvernement, consacrant ainsi une nouvelle victoire

juridique du camp présidentiel dans son différend avec l'Assemblée nationale.

Cette décision intervient dans le prolongement de la **décision n°6/C/2026 du 9 juillet 2026**, qui avait censuré la loi n°18/2026 votée par le parlement et relative aux fonds spéciaux. Le Conseil avait notamment relevé l'absence de recettes compensatrices pour les nouvelles charges financières prévues par le texte et le non-respect de la procédure du vote bloqué, considérée comme une atteinte aux prérogatives constitutionnelles du Gouvernement³.

La décision intervient à quelques jours de la Déclaration de politique générale du Premier ministre Al Aminou Lô, prévue le 8 septembre 2026 devant l'Assemblée nationale. Cette exercice pourrait constituer un nouveau point de confrontation entre

¹ Senepus, Déclaration de patrimoine, l'Assemblée adopte la réforme de l'article 37 de la Constitution, <https://www.senepus.com/article/declaration-de-patrimoine-lassemblee-adopte-la-reforme-de-larticle-37-de-la-constitution>

² Pressafrik, Sénégal : le Conseil constitutionnel déclare irrecevable la proposition de loi sur les fonds spéciaux, https://www.pressafrik.com/Senegal-le-Conseil-constitutionnel-declare-irrecevable-la-proposition-de-loi-sur-les-fonds-speciaux_a310516.html

³ Pressafrik, Censure de la loi sur les fonds spéciaux : les motifs de la décision du Conseil constitutionnel, https://www.pressafrik.com/Censure-de-la-loi-sur-les-fonds-speciaux-les-motifs-de-la-decision-du-Conseil-constitutionnel_a310524.html

l'Exécutif et la majorité parlementaire. En effet, compte tenu du désaccord persistant entre les deux camps, la majorité parlementaire pourrait envisager le

dépôt d'une motion de censure contre le Gouvernement à l'issue de cette déclaration.

Le mois 'août 2016 révèle une gouvernance marquée par tensions persistantes entre l'Exécutif et le Législatif autour de plusieurs réformes, traduisant un rapport de force institutionnel croissant. Toutefois, ces tensions demeurent inscrites dans le cadre du fonctionnement de la séparation des pouvoirs. Dans ce contexte, le Conseil constitutionnel a joué un rôle central dans la régulation des différends institutionnels, en veillant au respect des lois constitutionnelles et contribuant ainsi à la préservation de l'État de droit, à la stabilité institutionnelle et à la confiance dans les mécanismes démocratiques.

III. FEMMES - PAIX ET SECURITE

La thématique Femmes, Paix et Sécurité (FPS) a été marquée par plusieurs incidents de violences à l'encontre des femmes et des enfants, notamment des cas de viol, de pédophilie et d'homicide. Le système NEWS de WANEP-Sénégal a recensé **16 incidents** de violences basées sur le genre (VBG), ayant entraîné **quatre (04) décès et deux (02) blessé**. Les faits documentés mettent particulièrement en évidence la vulnérabilité persistante des mineures face aux violences sexuelles et aux abus, perpétrés dans divers cadres, notamment familiaux, communautaires et éducatifs, ainsi que dans certains contextes de mobilité. La répartition des cas se présente comme suit :

✚ 07 cas de viol

✚ 02 cas d'homicide

✚ 02 cas de pédophilie

✚ 02 cas de violences conjugales

✚ 01 cas d'infanticide

✚ 01 cas de traite de personnes

✚ 01 cas de détournement de mineure

3.1. Au cours du mois d'août, plusieurs cas de viol présumé ont été signalés dans différentes localités du Sénégal, impliquant notamment des mineures et des personnes vulnérables. Les faits rapportés révèlent des modes opératoires variés, allant des agressions commises sous la menace d'une arme aux violences sexuelles répétées, parfois perpétrées dans des contextes de proximité ou de confiance, notamment par des adultes en contact avec des enfants. A titre d'exemple, nous pouvons citer :

Le 11 août, un homme a été arrêté par la Brigade de gendarmerie de Ouakam puis déféré au parquet de Dakar après qu'un enfant de 2 ans, son voisin de concession, a été victime de sévices sexuels. La mère a alerté les gendarmes après avoir constaté que son fils refusait de s'alimenter et avait des difficultés à marcher. L'enfant a désigné son agresseur par des gestes. Le suspect reconnaît la présence de l'enfant dans sa chambre mais nie les faits, évoquant un règlement de comptes. L'expertise médicale a toutefois confirmé trois fissures anales compatibles avec des sévices sexuels. Le suspect a été déféré au parquet.

Le 11 août, le commissariat de Ndamatou (Diourbel) a démantelé un groupe de cinq individus pour viol collectif, association de malfaiteurs, menaces de mort,

collecte et diffusion d'images pornographiques, et chantage sexuel. Les faits se sont produits dans la nuit du 3 au 4 août à Niary Pneus vers 1h du matin où un couple a été encerclé dans une ruelle ; le compagnon a été chassé à coups de machette, et la victime a été traînée dans une maison en construction, violée à tour de rôle, filmée nue, puis menacée de mort. Les suspects ont envoyé des images compromettantes et réclamé des faveurs sexuelles en échange de leur non-publication. La plainte déposée le 5 août a permis une opération où la victime a donné rendez-vous aux suspects, aboutissant à l'arrestation de trois d'entre eux, qui ont avoué. Deux autres sont en fuite. Un sixième suspect a été arrêté pour chantage sexuel. L'enquête se poursuit.

3.1. Par ailleurs, deux cas d'homicide ont été recensés dans la région de Thiès, impliquant des victimes âgées de 8 ans et 20 ans. Ces incidents résultent principalement d'altercations violentes ou d'actes criminels commis à l'arme blanche. Les faits documentés font état de décès survenus à la suite de coups de couteau dont un présenté comme prémédité et associé à des pratiques mystiques. À titre d'illustration, nous pouvons citer :

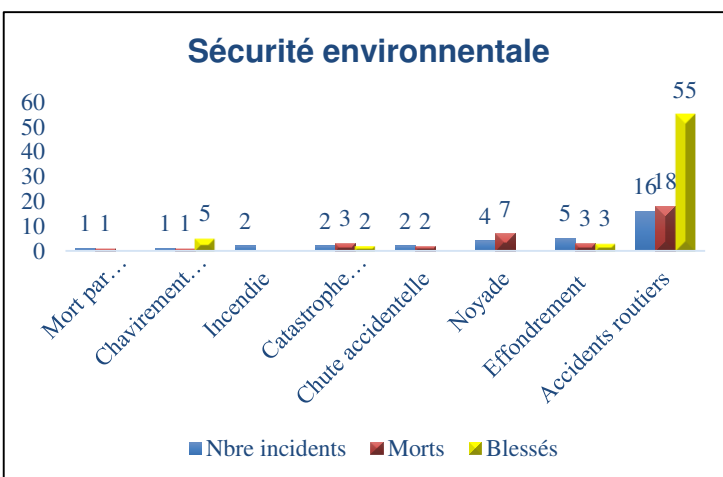
Le 2 août, un enfant de 8 ans a perdu la vie dans le village de Ndiawrigne, situé dans la commune de Darou Khoudoss (département de Tivaouane, Thiès), après avoir été poignardé à l'issue d'une altercation avec un camarade du même âge. Selon les premiers éléments de l'enquête, une dispute survenue alors que les deux enfants jouaient ensemble aurait dégénéré. L'auteur présumé serait retourné à son domicile pour se munir d'un couteau avant de revenir porter un coup à la victime, qui a succombé à ses blessures malgré son évacuation vers un poste de santé. Une enquête a été ouverte afin d'établir les circonstances exactes de ce drame et de déterminer les responsabilités.

Le 22 août, un homme a été interpellé et placé en garde à vue pour le meurtre avec préméditation d'une jeune fille, commis à Tivaouane (Thiès).

Alertés vers 14h, les policiers ont découvert le corps de la victime en brousse, présentant de multiples traces de violence. La mère de la victime a révélé avoir reçu un appel d'un individu se présentant comme marabout s'informant sur sa fille. Interpellé, le suspect a d'abord nié, mais l'expertise de son téléphone a démenti sa version, le conduisant à avouer. Il a affirmé avoir agi sous l'emprise d'un marabout qui lui avait promis la richesse en échange d'un sacrifice. Muni d'objets mystiques (corne, bouteilles), il a administré une substance à la victime pour la rendre vulnérable, puis l'a poignardée au thorax, au dos et au cou, a recueilli son sang dans une bouteille, et l'a achevée par strangulation. Il a ensuite jeté le téléphone de la victime et pris la fuite. L'enquête se poursuit pour identifier le commanditaire.

Les incidents enregistrés dans la thématique Femmes, Paix et Sécurité (FPS) mettent en évidence la persistance des violences sexuelles et des atteintes graves à l'intégrité physique des femmes et des filles, avec une forte exposition des mineures aux risques de viol, de pédophilie et d'homicide. La gravité des faits documentés, parfois marqués par la répétition des agressions, les menaces, l'usage d'armes et des modes opératoires organisés, souligne la vulnérabilité particulière des enfants et la nécessité de renforcer leur protection dans les espaces familiaux, communautaires et éducatifs.

IV. SECURITE ENVIRONNEMENTALE



La thématique sécurité environnementale a été marquée par une succession d'incidents ayant entraîné un lourd bilan humain et d'importants dégâts matériels. Au total, **35 incidents** ont été recensés, faisant **35 morts et 65 blessés**. Ces incidents mettent en évidence la vulnérabilité persistante des populations face aux risques liés aux transports, aux aléas météorologiques, aux incendies, aux activités minières ainsi qu'à la dégradation des infrastructures.

La répartition des incidents se présente comme suit :

- ✚ 18 cas d'accidents de la route
- ✚ 05 cas d'effondrement de bâtiments
- ✚ 04 cas de noyade
- ✚ 02 cas d'incendie
- ✚ 02 cas de catastrophe naturelle (foudre)
- ✚ 02 cas de chute mortelle
- ✚ 01 cas de chavirement de pirogue
- ✚ 01 cas de mort par électrocution

4.1. En août 2026, plusieurs accidents de la circulation survenus dans différentes localités ont causé de nombreux décès et blessés, notamment sur les principaux axes fortement fréquentés durant le Grand Magal de Touba et le Maouloud. Les incidents ont principalement impliqué des minicars appelés « Cheikhou Chérifou », des camions, des véhicules particuliers et des motos Jakarta. La vitesse excessive, les dépassements dangereux, l'indiscipline routière et la vulnérabilité des piétons et motocyclistes figurent parmi les principaux facteurs relevés, soulignant la nécessité de renforcer la prévention et les mesures de sécurité routière. Ces accidents ont occasionné un lourd bilan humain, faisant au moins **18 morts et 55 blessés**.

Le 1er août 2026, vers 6 heures, une collision entre un minicar de type « Cheikhou Chérifou », transportant des pèlerins de Mpal (Saint-Louis) vers le Grand Magal de Touba, et un bus circulant en sens inverse sur l'axe Louga–Touba, à hauteur de Warack (Louga), a provoqué un accident. Le bilan, initialement de quatre morts, s'est alourdi à 7 décès, parmi lesquels le chauffeur du minicar, son épouse et leur fils de trois ans, un enseignant, deux femmes et une autre personne. Plusieurs autres passagers ont été blessés et évacués vers l'hôpital régional Amadou Sakhir Mbaye de Louga. Une enquête a été ouverte par la gendarmerie pour déterminer les circonstances exactes de l'accident.

Le dimanche 23 août 2026, un accident s'est produit sur l'axe Louga–Niomré, lorsqu'une Peugeot 406 est entrée violemment en collision avec un camion chargé de béton. Un autre véhicule, qui tentait d'éviter l'impact, a également fait plusieurs tonneaux.

L'accident a fait **trois morts et quatre blessés**, dont une fillette de 7 ans décédée sur le coup, tandis que son père et une autre victime ont succombé à leurs blessures après leur évacuation à l'hôpital de Louga. Les victimes se rendaient à Niomré pour célébrer le Maouloud

Situation des cas d'accidents par région – Août 2026

Région	Nbre de cas	Morts	Blessés
Louga	5	12	20
Matam	3	0	3
Kaolack	2	1	8
Fatick	2	1	2
Kédougou	1	1	0
Ziguinchor	1	1	0
Thiès	1	1	2
Tambacounda	1	1	0
Dakar	1	0	19
Saint-Louis	1	0	1

Les incidents enregistrés dans la thématique **Sécurité environnementale** révèlent une forte exposition des populations à des risques accidentels, climatiques et liés aux infrastructures, avec des conséquences mortelles et de nombreux cas de blessures. La récurrence de ces événements met en évidence des facteurs de vulnérabilité persistants, notamment l'indiscipline routière, l'insuffisance de sécurisation des infrastructures et des points d'eau, ainsi que le non-respect des normes de construction et les risques liés aux intempéries.

V. RECOMMANDATIONS

Au gouvernement

- ✚ Privilégier davantage le dialogue et la concertation avec l'Assemblée nationale afin de prévenir l'escalade des tensions institutionnelles et de favoriser le règlement consensuel des différends entre l'Exécutif et le Législatif.

Aux députés de la majorité parlementaire

- ✚ Favoriser le dialogue institutionnel et la recherche de compromis dans l'examen des réformes sensibles, afin de préserver la stabilité et le bon fonctionnement des institutions.

Au ministère de l'intérieur et de la Sécurité publique

- ✚ Intensifier les opérations de lutte contre le trafic de stupéfiants, en ciblant prioritairement les zones frontalières et les corridors identifiés comme des axes de transit ;
- ✚ Renforcer la collaboration avec les populations en facilitant le signalement des activités suspectes et en encourageant la remontée d'informations à travers les dispositifs d'alerte dédiés de la Gendarmerie (800 00 20 20 ou 123) et de la Police (800 00 17 00 ou 17).

Au ministère de la famille et des solidarités

- ✚ Intensifier les actions de prévention à travers la vulgarisation et la coordination d'un plan d'action national de lutte contre les VBG ;
- ✚ Impliquer tous les acteurs communautaires susceptibles de contribuer de manière significative dans les dispositifs d'alerte et de signalement accessibles dans les quartiers et établissements scolaires afin de faciliter la dénonciation des violences.

Au ministère des Infrastructures, des Transports terrestres et du Désenclavement

- ✚ Renforcer la sécurisation des principaux axes routiers, particulièrement à l'approche et pendant les grands événements religieux, afin de réduire les risques d'accidents ;
- ✚ Renforcer les caméras de vidéo-surveillance, la signalisation et multiplier les dispositifs de ralentissement dans les zones identifiées comme accidentogènes ;
- ✚ Intensifier les contrôles routiers sur les axes à forte accidentalité, en ciblant notamment les excès de vitesse, les dépassements dangereux et les infractions liées au transport public ;
- ✚ Renforcer le contrôle technique et la mise en conformité des véhicules de transport en commun, des poids lourds et des motos affectées au transport de personnes.

Aux organisations de la société civile

- ✚ Intensifier les initiatives de sensibilisation communautaire sur les risques liés à la drogue, aux violences basées sur le genre ;
- ✚ Renforcer les programmes de médiation communautaire et de cohésion sociale dans les zones exposées aux tensions sociales et à la criminalité ;
- ✚ Travailler en complémentarité avec les institutions publiques pour inciter à signaler les violences basées sur le genre et orienter les victimes vers les dispositifs d'aide existants : Association des Juristes Sénégalaises (800 805 805), ainsi que vers la Gendarmerie (800 00 20 20 ou 123) et la Police (800 00 17 00 ou 17) pour dénoncer les abus.

A la population

- ✚ Collaborer davantage avec les forces de défense et de sécurité en signalant tout comportement suspect, trafic illicite ou situation de violence via les canaux appropriés : Gendarmerie (800 00 20 20 ou 123) et Police (800 00 17 00 ou 17) ;
- ✚ Faire preuve d'une vigilance accrue face aux risques liés aux fortes pluies, notamment en évitant les zones inondées, les installations électriques exposées à l'eau et les points d'eau non sécurisés.
- ✚ Respecter strictement les règles de circulation et signaler aux autorités les comportements dangereux des conducteurs ;
- ✚ Respecter les limitations de vitesse, les distances de sécurité et éviter les dépassements dangereux ;
- ✚ Promouvoir au sein des familles et des communautés des valeurs de tolérance, de dialogue et de règlement pacifique des conflits ;
- ✚ Encourager la dénonciation des violences sexuelles et des abus commis contre les enfants, tout en protégeant les victimes contre la stigmatisation.

ANNEXE

		Nombre de cas	VICTIMES	
Domaines thématiques	Incidents		Décès	Blessés
Crimes organisés et extrémisme violent	Trafic/Saisie de drogue	16	0	0
	Homicide	06	6	0
	Braquage à main armée	03	0	1
	Traffic de médicaments	03	0	0
	Violences physiques	02	0	2
	Orpaillage clandestin	02	0	0
	Suicide	02	2	0
	Traffic de bois	01	0	0
	Traffic de faux billets	01	0	0
Démocratie et Bonne Gouvernance	Emigration irrégulière	02	0	0
Femmes, Paix et Sécurité	Viol	07	0	0
	Homicide	02	2	0
	Pédophilie	02	0	0
	Violences conjugales	02	0	2
	Infanticide	01	2	0
	Détournement de mineure	01	0	0
	Traite de personnes	01	0	0
	Accidents routiers	16	18	55

Sécurité Environnementale	Effondrement	05	3	3
	Noyade	04	7	0
	Catastrophe naturelle (foudre)	02	3	2
	Chute mortelle	02	2	0
	Incendie	02	0	0
	Chavirement de pirogue	01	1	5
	Mort par électrocution	01	1	0
TOTAL		89	47	70

Edité le 31 août 2026

À travers son Système National d'Alerte Précoce communément appelé NEWS, le Réseau Ouest Africain pour l'Édification de la Paix (WANEP-SN), élabore et diffuse à la fin de chaque mois un bulletin mensuel sur la sécurité humaine afin d'informer les différents acteurs et/ou partenaires et formuler des recommandations à l'endroit des différents décideurs pour une approche de solution aux alertes données. Ce monitoring mensuel est basé sur des informations collectées sur le terrain par les moniteurs terrains de WANEP-SN mais également du monitoring des différents médias tant nationaux qu'internationaux.

Yoff, cité Apecsy Ecologique lot n°E/48 (porte principale stade municipal de Yoff) - DAKAR – SENEGAL Tél (221) 33 855 02 16 // 76 329 19 43 // 77 551 14 20 Email : wanep-senegal@wanep.org // www.wanepsenegal.org // www.wanep.org

SYNTHESE DU BULLETIN MENSUEL DU MOIS D'AOUT 2026

